

Commune de Saint-Marcel

AVIS D'ENQUETE

Enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Marcel

En application des dispositions de l'arrêté n°2022-52 de M. le Maire de Saint-Marcel (Savoie) en date du 23 novembre 2022, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Marcel sera soumis à enquête publique du **mardi 03 janvier 2023 au vendredi 03 février 2023 inclus**.

La présente modification porte sur les points suivants :

- Création d'un STECAL aux Nantieux
- Identification de deux constructions à La Ville pour leur permettre le changement de destination et ajout d'une trame relative au paysage et au patrimoine
- Création d'un secteur spécifique à Montmagny
- Ajout de l'indice « 9 » à Uc sur le secteur des Ecosières.

M. Jean-François MALET a été désigné commissaire enquêteur. Il recevra personnellement en Mairie de Saint-Marcel les :

- Mardi 3 janvier 2023 de 8h45 à 12h,
- Vendredi 20 janvier 2023 de 14h à 17h,
- Vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces constituant le projet de modification du PLU, les avis recueillis, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public :

- sur support papier en mairie de Saint-Marcel, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi, mardi, jeudi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, à l'exception des jours fériés.
- sur un poste informatique en mairie de Saint-Marcel selon les horaires ci-dessus
- sur le site internet de la mairie, soit <https://www.pombliere-saint-marcel.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie de Saint-Marcel
- par courrier, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Saint-Marcel, 84 rue de la Mairie, Pomblière – 73600 SAINT-MARCEL,
- par mail, à l'adresse : accueil2@mairie-st-marcel.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie de Saint-Marcel et sur le site internet de la commune dans les meilleurs délais.

Dans sa décision n°2022-ARA-KKU-2838 du 26 octobre 2022, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, après examen au cas par cas, a décidé de ne pas soumettre la présente procédure à évaluation environnementale.

Les informations environnementales sont dans le dossier mis à disposition du public en Mairie de Saint-Marcel et sur le site internet de la mairie <https://www.pombliere-saint-marcel.fr>.

Vu l'absence d'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Saint-Marcel et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune <https://www.pombliere-saint-marcel.fr>.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Saint-Marcel délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de modification du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci et par les personnes publiques associées.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de Saint-Marcel et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.